CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E44054** **VALABLE JUSQU'AU** **30/03/2027**

ÉDITÉ LE 23/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Raison sociale : CHARPENTIER P M

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/02/2025

Capital : 174 800

27 RUE DE VALENTON
27 A 29 - ZI LES PETITES HAIES
94000 CRETEIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 309708279

Siret : 309 708 279 00109

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2100269

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 289551

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 289551

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 01 48 99 00 01 **Fax :** 01 48 99 68 79

Portable :

Responsabilité légale :
CROFTI BADR EDDINE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@charpentierpm.fr

Effectif moyen : 68 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 525 576 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques	54	15/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/02/2026 09:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.